



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2023**

Convocation : le 17 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-et-un novembre à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Étaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, Mme Sophie CAMPISCIANO, Mme Françoise BALTHAZARD, M. Benoit JULIENNE Adjoint au maire, M. Zaïme ALI-BELHADJ, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, Mme Dominique GUILLAN, M. Rémi JEANNOT, Mme Marie-France LAUNET conseillers municipaux,

Absents : M. Pascal AMBROISE

Pouvoirs : M. Serge BLIN donne pouvoir à M. Benoit JULIENNE,
Mme Martine MONTARON donne pouvoir à Mme Françoise BALTHAZARD,
Mme Sandrine MOURET donne pouvoir à Mme Dominique GUILLAN
M. Claude PREVOST donne pouvoir à M. Zaïme ALI-BELHADJ

Secrétaire de séance : Mme Dominique GUILLAN

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10

Votants : 14

Pouvoir : 4

2023-11-21/11

**OBJET : PRISE EN CHARGE DU COUT DES CARTES « SCOLAIRES LIGNES DE BUS
REGULIERES » DELIVREES AUX COLLEGIENS SAINT-AUBINOIS POUR
L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024**

Rapporteur : *Sophie CAMPISCIANO*

Délibération :

VU la délibération n° 2023-05-23/02 du 23 mai 2023,

CONSIDERANT que les transports scolaires à destination du collège Juliette Adam à Gif-sur-Yvette sont organisés sur les lignes régulières d'Ile-de-France Mobilité (gérées par la RATPCAP SACLAY), qui établit des cartes scolaires pour les collégiens autorisant un aller-retour par jour,

CONSIDERANT que la commune souhaite prendre en charge à 100 % le coût de cette carte de transport scolaire, d'un montant de 101,00 € HT soit 111,10 € TTC (au lieu de 101 €, tel que mentionné dans la délibération n° 2023-05-23/02 du 23 mai 2023),

Entendu l'exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sans abstention,

DECIDE de prendre en charge 100 % de la part famille, qui s'élève à 101 € HT soit 111,10 € TTC, de la carte scolaire lignes de bus régulières, pour les collégiens, qui vont au collège Juliette Adam à Gif-sur-Yvette,

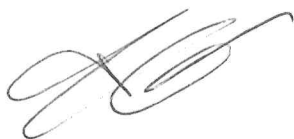
DECIDE de payer directement à RATPCAP SACLAY le montant correspondant aux 8 cartes délivrées, soit 880,80 € TTC.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif de la Commune, Chapitre 65.

Publié sur le site de la commune

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 21 novembre 2023

Le secrétaire de séance
Dominique GUILLAN



Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.